



Strasbourg, 9 mai 2019

CDCPP(2019)5
Point 5.1 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA
CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

CULTURE

**Promotion des recommandations du Conseil de l'Europe sur
la culture et la numérisation**

**Suites à donner au séminaire d'experts « E-pertinence de la culture à l'ère de l'IA »
dans le cadre de la conférence à haut niveau
« Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle
sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit »
(Helsinki, 26-27 février 2019) et conclusions de la conférence**

Examen de la politique culturelle de la République de Moldova

**Rapport sur l'association du Compendium
des politiques et tendances culturelles**

**Suites à donner au Cadre d'indicateurs du Conseil de l'Europe
sur la culture et la démocratie (CICD)**

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la participation démocratique
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

I. Promotion des recommandations du Conseil de l'Europe sur la culture et la numérisation

Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2018)10 sur la contribution de la culture au renforcement de l'Internet en tant que force émancipatrice lors de sa 1329^e réunion, tenue le 14 novembre 2018. Un dossier a été constitué pour diffuser cette nouvelle recommandation et les deux textes antérieurs produits par le CDCPP, à savoir la Recommandation CM/Rec (2016)2 sur l'Internet des citoyens et la Recommandation CM/Rec (2017)8 sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie. Le dossier peut être mis à la disposition des États membres sur demande.

Action requise

Le CDCPP est invité :

- à mener une action de sensibilisation concernant les recommandations sur la culture et la numérisation et à diffuser le dossier aux responsables des politiques culturelles et éducatives et à toute autre partie intéressée à l'échelon national.

II. Suites à donner au séminaire d'experts « E-pertinence de la culture à l'ère de l'IA » dans le cadre de la conférence à haut niveau « Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019) et conclusions de la conférence

Les conclusions et propositions d'action issues du séminaire d'experts organisé à Rijeka (12-13 octobre 2018) sur la culture, la créativité et l'Intelligence artificielle ont été présentées lors d'une manifestation parallèle intitulée *E-pertinence de l'éducation et de la culture à l'ère de l'IA* (<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/-/e-relevance-of-culture-in-the-age-of-ai>) dans le cadre des sessions « AI in Action » de la conférence à haut niveau « Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019). L'apport du secteur de la culture était en outre complété par l'exposition *Anatomie d'un système IA* imaginée par Vladan Joler et Kate Crawford, qui ajoutait aux débats à haut niveau un élément visuel donnant matière à réflexion. Cette exposition sera présentée cette année au Conseil de l'Europe, éventuellement à l'occasion d'une session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La conférence d'Helsinki a conclu que davantage de recherches, de connaissances, de confiance et de transparence, ainsi qu'une coopération multipartite, sont nécessaires face à la complexité du défi de l'IA. Les conclusions de la conférence sont disponibles à l'adresse <https://rm.coe.int/conclusions-helsinki-ai-conference-2019-french/1680937337>. Il est notamment souligné (liste non exhaustive) que ces questions nécessitent des réponses politiques opportunes et réfléchies et doivent être placées au premier rang des préoccupations politiques des gouvernements. Les aspects humains doivent être au centre du développement de l'IA, qui doit s'accomplir en conformité avec les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, dans le respect des instruments internationaux de référence existants, afin que l'IA profite aux individus et aux sociétés. Des mécanismes de surveillance effectifs et des structures de contrôle démocratiques doivent aussi être mis en place pour tout ce qui touche à la conception, au développement et au déploiement des systèmes d'IA. Des mécanismes effectifs et légitimes sont nécessaires pour prévenir les violations des droits de l'homme et lutter contre la discrimination, l'inégalité et les préjugés. Il convient de sensibiliser davantage aux risques et aux bénéfices potentiels de l'IA et de développer les nouvelles compétences nécessaires. Le Conseil de l'Europe devrait continuer à élaborer des recommandations, des lignes directrices et des codes de conduite par secteur pour défendre les droits de l'homme et assurer la viabilité des institutions et des processus démocratiques. Il devrait aussi surveiller les effets de l'IA sur les fondations communes des sociétés démocratiques.

L'art et la culture apportent des contributions essentielles aux discussions sur notre avenir commun qui subit l'influence des technologies, à la fois par la vision réaliste qu'ils véhiculent (avec l'art médiatique critique) et par les orientations qu'ils proposent (approche réflexive et holistique). Il conviendrait de mener des recherches plus approfondies sur ces questions, de même que sur les défis et opportunités liés aux applications de l'intelligence artificielle dans les domaines de la culture et du patrimoine. Les contributions au séminaire d'experts de Rijeka servent de point de départ à l'élaboration d'un manuel qui permettra de mieux cerner la problématique et pourrait inspirer de nouvelles initiatives du Conseil de l'Europe et des acteurs concernés dans le domaine de la culture et du patrimoine. Cette publication devrait être disponible à l'été 2019 et diffusée en ligne et hors ligne.

Action requise

Le CDCPP est invité à :

- prendre note des résultats de la conférence à haut niveau « Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019) et de la contribution du secteur culturel à ces travaux ;
- souligner, dans le débat sur l'intelligence artificielle, l'importance du rôle joué par l'art et la culture, vecteurs fondamentaux de l'intelligence sociale et de l'émancipation nécessaires pour accompagner les nouveaux modes de vie caractérisés par une interaction toujours plus grande entre l'homme et la machine, d'où la pertinence des travaux du comité sur la culture, la numérisation et l'IA ;
- se féliciter de la production d'un manuel concernant le séminaire d'experts de Rijeka sur la culture, la créativité et l'intelligence artificielle, qui sera présenté à une session ultérieure du CDCPP.

III. Examen de la politique culturelle de la République de Moldova

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche de la République de Moldova a demandé qu'il soit procédé, en 2019, à un examen par les pairs de sa politique culturelle sur le thème « Industries culturelles et développement régional : maximiser l'impact et bâtir un nouveau modèle durable ».

L'examen de la politique culturelle par les pairs vise à :

1. identifier des options politiques et des indicateurs d'évaluation afin d'aider les collectivités locales et régionales à accroître l'impact de la culture et de la participation sur le développement, et concevoir de nouveaux moyens de mesurer l'impact de la culture et des migrations sur le développement local, de manière à affecter efficacement les fonds publics et privés ;
2. identifier les bonnes pratiques – les exemples de « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas » pour maximiser les retombées, créer des liens entre les institutions culturelles et le tissu économique et social local et voir les implications pour un large éventail de politiques allant de la culture et du tourisme à l'emploi et à la formation, au développement des activités, à l'innovation et à l'urbanisme ;
3. proposer des recommandations pour des politiques dans le domaine de la culture et des industries culturelles, de l'emploi et de la formation, du développement des activités, des technologies de l'information, de l'innovation et de l'urbanisme ;
4. proposer de nouvelles modalités de gouvernance et des modèles de financement, et examiner comment le travail est organisé au sein des institutions culturelles, notamment sur le plan des ressources humaines et du financement.

Une visite d'experts aura lieu du 1^{er} au 4 septembre en Moldova ; elle sera conduite par des pairs évaluateurs venus d'Estonie, de Géorgie et d'Allemagne ainsi que par un expert principal venu de Belgique.

Action requise

Le CDCPP est invité à :

- prendre note de la réalisation prochaine d'un examen ciblé de la politique culturelle par les pairs dans la République de Moldova dans le cadre du programme d'examen des politiques et d'assistance juridique du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture et du patrimoine ;
- informer le comité et le secrétariat d'éventuelles manifestations d'intérêt pour la conduite d'examens de la politique culturelle par les pairs dans des pays particuliers.

IV. Rapport sur l'association du Compendium des politiques et tendances culturelles

En ce qui concerne les cinq premiers mois de 2019, l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles peut rendre compte des développements suivants:

Sur le site web Culturalpolicies.net actuel :

- Une section spéciale pour de courts profils de politique culturelle a été mise en place sur Culturalpolicies.net en janvier.
- Le profil de la politique culturelle espagnole - le premier à s'inscrire dans le sens de la nouvelle grille méthodologique - a été publié sur Culturalpolicies.net en février.
- En février, des mises à jour des statistiques concernant les prix de la culture ont été publiées sur le site Web.
- Une mise à jour des prix de la culture en Europe (The Cupix), fournie par les auteurs experts du Compendium.
- En avril, un rapport sur l'évolution du financement public de la culture en Europe au cours de la période 2004-2017 a été téléchargé.

Concernant le renouveau de Culturalpolicies.net:

- En avril dernier, une équipe de trois développeurs a commencé à travailler sur le renouvellement de Culturalpolicies.net. La plate-forme renouvelée offrira la facilité de navigation que les utilisateurs d'Internet de nos jours attendent et exigent. La mise en page mise à jour reflétera également la grande quantité d'informations que le site Web doit offrir est beaucoup plus claire et comprendra des informations qui inviteront les visiteurs à explorer davantage la plate-forme. Le lancement est prévu pour l'automne de cette année. Septembre étant le mois cible.

En ce qui concerne la mise à jour des profils de politique culturelle:

- Les profils de politique culturelle suivants seront mis à jour avant ou pendant l'été: Autriche, Bulgarie, Allemagne, Pays-Bas, Écosse et Royaume-Uni.
- Au moins six autres profils de pays doivent être mis à jour avant la fin de l'année: Danemark, Estonie, Irlande, Lettonie, Malte et Roumanie

Membres de l'association Compendium:

- En 2019, deux conseils ont adhéré à l'association Compendium en tant que membres concernés: **le Conseil des arts de Malte** et **le Conseil lituanien de la culture**.
- **L'Association italienne pour l'économie de la culture** et **l'Académie estonienne de musique et de théâtre** sont devenus membres permanents de l'Association, ce qui signifie qu'elles feront le point sur leur politique culturelle sous forme de contributions en nature.

Le point sur l'assemblée annuelle du Compendium à Paris (5-6 juin):

- Le thème de l'Assemblée du Compendium de cette année est Imaginer l'avenir de la politique culturelle, au cours duquel seront abordés des thèmes tels que la valeur de la culture, la durabilité et les enseignements à tirer pour l'avenir du programme de pays (dérivés de nos travaux de surveillance antérieurs). La journée d'ouverture aura lieu chez l'hôte de cette année: le ministère français de la Culture.
- Le nouveau directeur de la Boekman Foundation (fournisseur de services du Compendium), Jan Jaap Knol, sera présent pendant toute la journée de l'Assemblée pour rencontrer les communautés de membres et d'auteurs de l'Association.
- La deuxième réunion de l'Assemblée générale de l'Association aura lieu le 6 au matin à l'INHA (Institut national d'histoire de l'art) et est ouverte aux membres actuels et futurs de l'Association Compendium (Veuillez contacter office@culturalpolicies.net si vous souhaitez y assister).
- L'Assemblée est suivie du Forum public de «Sciences Po, amphithéâtre Émile Boutmy» du 7 juin. Le thème de cette journée est la dimension territoriale des politiques culturelles à l'ère numérique, qui sera discutée lors de deux tables rondes. La journée est ouverte au grand public. Les inscriptions peuvent être faites via [ce lien](#).

Action requise

Le CDCPP est invité à :

- remercier la directrice de l'association du Compendium de son rapport circonstancié présenté lors de la session plénière du CDCPP ;
- se féliciter des derniers développements relatifs à la nouvelle association du Compendium des politiques et tendances culturelles ;
- inviter les États membres et les institutions de recherche sur la politique culturelle qui sont intéressées à devenir des membres parties prenantes de la nouvelle Association et encourager les parties intéressées à assister à l'assemblée du Compendium en 2019 (pour de plus amples informations : office@culturalpolicies.net) ;
- remercier le Gouvernement français d'accueillir la deuxième assemblée de l'association du Compendium des politiques et tendances culturelles les 5 et 6 juin 2019 dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

V. Suites à donner au Cadre d'indicateurs du Conseil de l'Europe sur la culture et la démocratie (CICD)

Suite à la suspension des travaux sur le FIDC du Conseil de l'Europe, liée à une décision du Comité des Ministres en avril 2018ⁱ relative aux coupes budgétaires, des efforts ont été déployés pour consolider le projet existant du FIDC, afin de limiter la perte d'investissements antérieurs et de garantir que les autres parties intéressées peuvent utiliser de manière optimale les outils associés.

À cet égard, les activités suivantes ont été menées :

- une mise à jour complète du guide des décideurs politiques qui sera lancé au printemps en tant que deuxième édition de la publication en ligne;
- (voir <https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/indicators-culture-and-democracy>);
- production d'un rapport complet faisant le point sur l'évolution méthodologique du FIDC de 2013 à 2017;
- production d'un rapport sur l'atelier de transfert du FIDC de novembre 2018ⁱⁱ et
- accord sur les aspects juridiques liés au transfert du projet FIDC à l'Université des sciences de l'administration de Speyer, établi par le Département du conseil juridique du Conseil de l'Europe en mars 2019.

L'Université de Speyer a eu la possibilité de présenter une demande de subvention, financée par Horizon2020, au sein d'un consortium regroupant d'autres institutions de recherche européennes de premier plan (sous TRANSFORMATIONS-08: La valeur sociétale de la culture et l'impact des politiques culturelles en Europe). Le projet de recherche proposé "DNA Culture" visera à générer de nouvelles données et indicateurs quantitatifs, en s'appuyant sur les cadres d'indicateurs existants, c'est-à-dire le FIDC, et à développer une plate-forme de données intégrée qui partagera ouvertement les données et les connaissances générées.

Le Conseil de l'Europe a soutenu la candidature et suivra le projet avec intérêt si une subvention lui était accordée. Cela permettrait au FIDC d'être maintenu en vie dans un contexte utile et conforme aux ambitions de la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe de 2013, qui avait lancé les travaux sur un cadre d'indicateurs pour la culture et la démocratie.

Action requise

Le CDCPP est invité à :

- prendre note des derniers développements concernant le CIDC et à souligner l'importance du projet pour montrer la valeur sociétale et politique de la culture aux gouvernements et à d'autres acteurs.

ⁱ Cela a précédé la publication en mai du Rapport 2018 du SG sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit, qui cite les conclusions de l'IFCD dans le chapitre V, Les sociétés inclusives:

"Selon les analyses menées par le Cadre d'indicateurs de la culture et de la démocratie (FIDC) en 2017, les personnes sont davantage impliquées dans la vie culturelle, notamment en créant ou en exécutant des arts et en participant à des activités culturelles, la confiance dans les institutions politiques telles que les parlements, les gouvernements et les la confiance dans le système de gouvernement va de pair avec le sentiment de sécurité des individus, ce qui pourrait libérer les individus de leur droit de participer à des activités culturelles et de créer de nouvelles formes de vie, de même que la participation à la vie culturelle renforce le sentiment d'appartenance au système, et La participation à la vie culturelle se développe dans des conditions dignes d'une "bonne gouvernance". L'analyse des données du FIDC en 2017 montre que les niveaux de participation culturelle sont plus élevés lorsque l'impartialité et l'indépendance judiciaires, la qualité de la système, la transparence et les freins et contreponds du gouvernement sont plus solides".

ii Le transfert de la Hertie School of Governance à la University of Administrative Science de Speyer est devenu nécessaire en raison du manque de ressources de la Hertie School pour mener à bien le projet.